

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 18 mai 2026

Secrétaire de séance : Cédric ROUGHEOL

Conseillers en exercice : 29

présents : 16

représentés et votants : 20

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE.

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN.

Membres titulaires absents et excusés : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Assistent à la réunion : Jean-Patrick SERRES, directeur général des services, Jérémy FONTFREYDE, directeur général adjoint des services, Mélanie MAILLOT, directrice générale adjointe des services, Pauline FOURNIER, responsable du service « ressources humaines », Blandine GALLIOT, responsable du pôle « expertise juridique et organisationnelle, médiation et concours », Lise VIGNAU, responsable du service « communication », ainsi que Carine BLETTERY, responsable du secrétariat de direction et de l'accueil et Mélanie JALIGOT, assistante de direction.

Philippe CHESI, Payeur départemental, assiste à la réunion par visioconférence aux côtés de ses deux nouveaux adjoints qui sont Mme COLAS, en charge du service de la recette et M. FAUCONNET, en charge du service de la dépense, MM. GASTON et MESSOUSSA étant partis.

Après avoir souhaité la bienvenue tant à ses collègues en présentiel qu'à ceux qui participent à cette réunion en distanciel, Tony BERNARD indique qu'Hervé PRONONCE est excusé en raison d'un déplacement professionnel.

Procès-verbal du 10 mars 2026 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-25 : ressources humaines / modification du tableau des effectifs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un-e responsable du service des Ressources Humaines et d'un-e adjoint-e à la responsable du pôle Assurances, Finances et Marchés Publics, il est nécessaire de créer les emplois correspondants au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2026 :

- un poste d'attaché principal à temps complet,
- deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ces emplois pourront être pourvus par des candidats non-fonctionnaires au moyen de contrat en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création au 1^{er} juin 2026 :

- d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- de deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Date de la réception en Préfecture : le 3 juin 2026

B

Délibération n° 2026-26 : finances / approbation du compte financier unique de l'année 2025 :
(rapporteur : Tony BERNARD)

L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 et le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, généralisent la mise en œuvre du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2026.

Le Compte Financier Unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Centre de Gestion avait déjà anticipé en produisant un CFU sur l'exercice budgétaire 2024. Il est donc proposé de présenter le Compte Financier Unique pour l'exercice budgétaire 2025.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis au Conseil d'administration par le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	225 501,38 €	14 577 639,54 €	14 803 140,92 €
Dépenses	Réalisations	219 532,69 €	15 061 017,26 €	15 280 549,95 €
Résultat / Solde d'exécution de l'exercice		5 968,69 €	- 483 377,72 €	- 477 409,03 €
Excédent				
Déficit		5 968,69 €	- 483 377,72 €	- 477 409,03 €

Pour rappel, les résultats annuels des exercices précédents étaient les suivants :

Année	RESULTAT DES EXERCICES		
	Investissement	Fonctionnement	Global
2021	- 294 479,60 €	918 326,98 €	623 847,38 €
2022	311 295,69 €	375 981,77 €	687 277,46 €
2023	397 679,84 €	483 599,24 €	881 279,08 €
2024	154 287,70 €	- 477 254,26 €	- 322 966,56 €

Les résultats présentés, ci-dessus, ne concernent que les stricts exercices budgétaires.

Pour avoir une vision complète des résultats 2025, il convient d'intégrer les résultats de clôture des exercices précédents.

Après intégration de ces derniers, les résultats consolidés, pour chacune des deux sections, sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultats de clôture intégrant la reprise des excédents antérieurs	896 935,31 €	1 835 604,67 €	2 732 539,98 €

Tony BERNARD indique que les chiffres présentés sont connus de tous. Le Centre de Gestion, en lien avec la Paierie départementale, avait fait une reprise par anticipation du résultat estimé de l'exercice 2025.

B

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

Philippe CHESI confirme qu'il n'y a pas eu de modifications significatives par rapport à ce qui avait déjà été présenté, voire aucune modification. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème sur le Compte Financier Unique.

Tony BERNARD précise que ce résultat avait été anticipé dans l'objectif de réduire un excédent trop important.

Le résultat global est de 2 732 539,98 euros dont une partie est réservée à l'auto-financement du projet d'aménagement des bâtiments du Centre de Gestion.

Après que l'assemblée ait désignée Cédric ROUGHEOL pour soumettre aux voix cette délibération, Tony BERNARD se retire au moment du vote.

A l'issue du vote, Tony BERNARD reprend la présidence de cette séance et salue les relations constructives qui existent entre les services du Centre de Gestion et ceux de la Paierie départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- après retrait du Président en exercice en 2025, approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et le résultat global de clôture de - 477 409,03 € ;
- constate en résultat net de clôture un excédent de 1 835 604,67 € pour la section de fonctionnement ;
- constate en résultat net de clôture un excédent de 896 935,31 € pour la section d'investissement ;
- affecte au chapitre 001 du budget 2026, le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit la somme de 896 935,31 € ;
- affecte au chapitre 002 du budget 2026, le solde de clôture de la section de fonctionnement 2025 soit la somme de 1 835 604,67 € ;

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif de 2026.

Date de la réception en Préfecture : le 5 juin 2026

Délibération n° 2026-27 : finances /opérations d'ordre non budgétaires : (rapporteur : Tony BERNARD)

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Tome 1 – Titre 10 de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Dans le cadre de ses opérations de contrôle sur la qualité des comptes locaux, le Payeur départemental a constaté une inexactitude d'imputation sur l'opération de travaux d'installation des panneaux photovoltaïques qui s'est déroulée en 2024. Cette opération a fait l'objet d'écritures d'amortissement sur l'exercice 2025.

Considérant que ces corrections ne doivent pas avoir d'impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, une opération d'ordre non budgétaire est nécessaire.

Les deux opérations d'ordre non budgétaires consistent à créditer le compte 21351 et débiter le compte 2158 en vue de réaffecter la somme de 313 552,40 €, puis débiter le compte 281351 et créditer le compte 28158 pour le montant de 20 903,49 euros, qui correspond aux amortissements réalisés sur l'exercice 2025.

B

Tony BERNARD précise que ces réaffectations ne changent rien au résultat du CFU qui vient d'être voté, ce que Philippe CHESI confirme. Ce dernier ajoute que c'est la durée d'amortissement relatif aux panneaux photovoltaïques qui change et qui est différente de celle d'un bâtiment, ce qui explique la nécessité d'apporter une correction d'ordre.

Dominique BRIAT souhaite savoir sur quelle durée s'amortissent les panneaux photovoltaïques, ce à quoi Philippe CHESI répond sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve le principe des corrections de mouvements et d'écritures d'amortissement sur un exercice antérieur,**
- **autorise le Payeur départemental à effectuer ces deux opérations d'ordre non budgétaires.**

Date de la réception en Préfecture : le 3 juin 2026

Délibération n° 2026-28 : finances / budget primitif 2026 : décision modificative n° 1 (rapporteur : Tony BERNARD)

Note de synthèse Décision modificative 2026-1

La présente délibération propose une décision modificative qui a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires comme suit :

- * correction d'une recette 2025 erronée en section de fonctionnement ;
- * ventilation de crédits disponibles pour une caution dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux.

Au vu du second bilan de l'exécution budgétaire, il convient de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2026.

1-1 Section de fonctionnement :

1-1-1/ Un titre de recettes d'une mission facultative a été émis deux fois par erreur sur l'exercice 2025. La régularisation d'un doublon d'écriture en recette sur exercice antérieur s'établit par une dépense sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ». Il convient d'abonder le compte 673 de 7 500 euros au chapitre 67. Le prévisionnel des locations de salles dans le cadre de l'organisation des opérations de concours peut être ajusté à la baisse sur ce même montant puisque des solutions organisationnelles ont permis de réduire les coûts de location.

1-2 Section d'investissement :

1-2-1/ Dans le cadre de la signature d'une future convention d'occupation de locaux pour un cabinet médical extérieur, il est exigé la fourniture d'un dépôt de garantie d'un montant de 701,60 euros. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, une inscription au compte 275 est nécessaire. Cette dépense sera équilibrée par une diminution du prévisionnel au compte 2315 « Immobilisations en cours » pour ce même montant.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

SECTION FONCTIONNEMENT					
Désignation	BP 2026	DM 1 -Diminution de crédits	DM 1 - Augmentation de crédits	Solde après DM 1 et VC	Références
Chapitre 011 - Charges à caractère général					
6042 – Achat de prestations de services	180 000,00	- 7 500,00		172 500,00	1-1-1
Chapitre 67 - Charges spécifiques					
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	8 000,00		7 500,00	15 500,00	1-1-1
Total écritures		0,00		-	-

SECTION INVESTISSEMENT					
Désignation	BP 2026	DM 1 -Diminution de crédits	DM 1 - Augmentation de crédits	Solde après DM 1 et VC	Références
Chapitre 23 - Immobilisations en cours					
2315 – Installations, matériels et outillages en cours	522 114,35	-701,60		521 412,75	1-2-1
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières					
275 – Dépôts et cautionnements	0,00		701,60	701,60	1-2-1
Total écritures		0,00		-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif 2026, comme détaillée ci-dessus.

Date de la réception en Préfecture : le 3 juin 2026

Délibération n° 2026-29 : concours / coût des opérations de concours et examens professionnels – session 2025 : (rapporteur : Cédric ROUGHEOL)

Afin de permettre le recouvrement des recettes liées à l'organisation des concours et examens professionnels, il revient au Conseil d'administration de fixer le coût réel global de chaque opération dans le respect du cadre commun défini en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les recettes perçues au titre de ces opérations se répartissent en deux catégories :

- la prise en charge des dépenses induites par l'organisation des opérations par le Centre de Gestion coordonnateur, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, en application des dispositions du schéma régional de coordination, de mutualisation et de

B

spécialisation des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement de son annexe 1 relative à l'organisation des concours et examens professionnels,

- les « coûts lauréats » facturés aux collectivités et établissements publics non affiliés et non conventionnés, ainsi qu'aux collectivités et établissements publics ayant recruté des lauréats hors du champ géographique d'organisation du concours ou de l'examen de compétence non exclusive en application des dispositions combinées de l'article L 452-46 du Code général de la Fonction Publique et de l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

A ce titre, le Conseil d'administration doit arrêter les coûts des 5 opérations de compétence non exclusive (catégorie C et filière médico-sociale) et des 5 opérations de compétence exclusive (catégories A et B hors filière médico-sociale) organisées au titre de la session 2025.

En complément de sa mission d'autorité organisatrice dans le cadre de la coopération régionale, le Centre de Gestion a organisé en 2025 deux opérations de périmètre national :

- l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B),
- le concours sur titre de médecin pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (catégorie A).

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de ces opérations sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération ; ci-après sont reprises les données synthétiques :

Concours (C)/Examen (EP)	Date d'ouverture	Date concours (1 ^{re} épreuve)	Date jury d'admission	Périmètre géographique	Postes ouverts	Nombre de lauréats	Coût global de l'opération	Coût lauréat
Opérations de compétence non exclusive								
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (EP)	10/09/2024	13/03/2025	03/07/2025	03-15-42-43-63		195	74 852 €	384 €
Agent de maîtrise (C)	28/06/2024	23/01/2025	22/05/2025	03-15-42-43-63	45	45	76 360 €	1 697 €
Médecin (C)	10/09/2024	03/02/2025	07/02/2025	AuRA	20	9	11 761 €	1 307 €
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe (C)	02/04/2025	06/10/2025	29/10/2025	AuRA	10	7	8 683 €	1 240 €
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe (C)	11/03/2025	08/10/2025	19/12/2025	03-15-43-63	72	72	84 745 €	1 177 €
Opérations de compétence exclusive								
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (EP)	24/07/2024	03/02/2025	20/03/2025	National		50	40 299 €	806 €
Médecin pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (C)	18/09/2024	19/05/2025	06/06/2025	National	42	29	33 764 €	1 164 €
Animateur (C)	04/02/2025	25/09/2025	27/01/2026	AuRA	50	50	65 796 €	1 316 €
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (C)	04/02/2025	25/09/2025	27/01/2026	AuRA	25	25	39 225 €	1 569 €
Rédacteur territorial (C)	14/01/2025	16/10/2025	27/02/2026	03-15-42-43-63	110	110	149 326 €	1 358 €

Les montants validés feront l'objet d'une transmission au Centre de Gestion coordonnateur, conformément aux procédures en vigueur.

BS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur les coûts arrêtés pour chaque opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les coûts des opérations de concours et examens professionnels organisés en 2025 par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Date de la réception en Préfecture : le 3 juin 2026

Information n° I-2026-05 : (rapporteur : Tony BERNARD)

I. Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

Le détail des emplois créés relevant du pôle intérim est présenté, ci-après, en application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président.

➡ Période du 9 février 2026 au 10 avril 2026 ➡ 315 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 257 postes contre 42 en A et 16 en B.

La catégorie C et la filière technique sont les plus représentées avec respectivement 81.59 % et 63.49 %.

Filières	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	53	16.83
FILIERE TECHNIQUE	200	63.49
FILIERE MEDICO SOCIALE	46	14.60
FILIERE ANIMATION	15	4.76
FILIERE CULTURELLE	1	0.32
Total	315	100 %

Catégorie	Postes	%
A	42	13.33 %
B	16	5.08 %
C	257	81.59 %
Total	315	100.00 %

B

GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	NBRE DE POSTES PAR GRADES
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	7
ADJOINT ANIMATION	C	15
ADJOINT TECHNIQUE	C	28
AGENT ACCUEIL	C	6
AGENT DE MAINTENANCE	C	4
AGENT ENTRETIEN	C	147
AGENT EXPLOITATION DES ROUTES	C	6
ASSISTANT ADMINISTRATIF	A	2
ASSISTANT ADMINISTRATIF	B	7
ASSISTANT SOCIAL APA	A	2
ASSISTANT SOCIAL POLYVALENT	A	15
CHARGE DE PROJET TECHNIQUE	C	1
INSTRUCTEUR	C	2
CONSEILLER ECONOMIQUE SOCIAL ET FAMILIALE	A	1
CUISINIER	C	8
GARDIEN	C	4
GESTIONNAIRE PAIE	B	1
OPERATEUR	C	30
PUERICULTRICE	A	6
RESPONSABLE DOCUMENTATION ET CONSERVATION	B	1
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	B	6
TRAVAILLEUR SOCIAL	A	10
TRAVAILLEUR SOCIAL ASE	A	6
TOTAL		315

II. Informations diverses :

➡ Contrôle hiérarchisé des dépenses :

Comme chaque année, la Paierie départementale a procédé au contrôle hiérarchisé des dépenses du Centre de Gestion pour l'exercice 2025.

Ce rapport permet de dresser le bilan de qualité du mandatement de la structure et de poursuivre une démarche d'amélioration continue sur la chaîne de dépenses.

Le compte rendu du Payeur départemental fait état des éléments d'information suivants sur l'exercice 2025 :

- sur les 290 lignes de mandats contrôlés → 12 ont été rejetées, ce qui en matière de pourcentage représente 3,95 % à l'instar de l'exercice précédent. La majorité des erreurs proviennent de domiciliation bancaire erronée. Concernant les erreurs patrimoniales, ces dernières ont été divisées par 4 ;
- le délai global de paiement correspond au délai qui s'écoule entre la date de réception de la facture et la date de sa mise en paiement par le comptable public. Il doit être de 30 jours maximum, 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable. Le contrôle hiérarchisé constate un délai de 8,63 jours cumulés sur l'exercice contre 8,89 jours pour l'exercice 2024 ;

B

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

- le taux de représentativité mesure la proportion de mandats portant les dates de début et de fin du délai global de paiement. Ce taux revient à un excellent niveau puisqu'il s'élève à 99,57 %.

Pour 2025, le Payeur départemental poursuit que le nombre d'erreurs pourrait encore être réduit.

Enfin, il confirme que la réduction des délais de paiement démontre à nouveau l'excellente organisation des services du Centre de Gestion.

Tony BERNARD laisse la parole à Philippe CHESI qui indique que les erreurs ne sont pas très nombreuses car le nombre de mandat qui a été rejeté représente moins de 4 %. Il ajoute que le nombre d'erreurs pourrait être réduit en portant une attention particulière aux RIB qui sont joints ou non aux mandats car il s'agit de l'essentiel des erreurs. Il précise que l'organisation du Centre de Gestion au niveau des paiements est déjà très bonne et il relève que le délai de paiement est très bas, les collectivités devant payer sous un délai maximal de 30 jours.

Par ailleurs, Philippe CHESI précise que ces problématiques de RIB concernent également toutes les collectivités et pas seulement le Centre de Gestion. Cependant, il est nécessaire de porter une très grande attention sur les FOVI c'est-à-dire les Faux Ordres de Virement. Une vigilance doit être portée aux comptes bancaires sur lesquels les sommes doivent être mandatées. Il faut être extrêmement vigilant dans le cadre des changements de RIB de la part des fournisseurs ou dans le cadre de la paye. Plusieurs cas de FOVI ont déjà été recensés dans le Département.

➡ **Rapports d'activité de l'année 2025 des référents déontologie et laïcité** : les documents sont projetés en séance.

➡ **Prochain Conseil d'administration** : le 30 juin 2026 à 14 h 00 avec l'installation des nouveaux membres et l'élection du Président.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

Date de la réception en Préfecture : le 3 juin 2026

Tony BERNARD remercie tous les élus pour leur implication durant ce mandat. Il rappelle que le quorum a toujours été atteint à toutes les réunions pour pouvoir délibérer valablement. Il remercie tous ceux qui ont participé aux instances du Centre de Gestion et invite les élus qui ne feront plus partie du Conseil d'administration à l'issue des élections à se rapprocher des services pour intervenir en tant que membres de jurys de concours, le Centre de Gestion étant en recherche continue.

Tony BERNARD remercie également les services qui ont organisé la réunion.

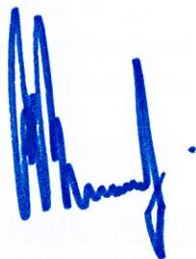
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 56.

B

Table des délibérations et informations :

N° de la délibération / information	Objet
2026-25	Modification du tableau des effectifs
2026-26	Approbation du compte financier unique de l'année 2025
2026-27	Opérations d'ordre non budgétaires
2026-28	Budget primitif 2026 : décision modificative n° 1
2026-29	Coût des opérations de concours et examens professionnels – session 2025
I-2026-05	Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le secrétaire,

Cédric ROUGHEOL